

Compte tenu de l'augmentation incessante du nombre total de demandes (voir graphique 1998-2002 à la page 12), ainsi que du nombre de demandes de consultation et du nombre total de pages examinées (voir graphique, page 11), l'accroissement du rendement du Bureau de l'AIPRP a constitué un objectif prioritaire. À cette fin, un nouveau Guide des procédures a été initié en 2001-2002 après un examen complet du processus. Nous revoyons aussi très soigneusement les programmes informatiques spécialisés et les outils de communication dont nous nous servons pour assurer une efficacité maximale.

Demandeurs

Au cours de l'exercice, les demandeurs (voir graphique, page 13) se recrutaient souvent parmi les membres des médias, clairement indiqué par l'augmentation de 86 % dans le nombre de demandes provenant de ce groupe. Ceci reflète l'intérêt que les Canadiens portent au travail du Ministère et à ses interventions dans de nombreux domaines publics.

Bilan des efforts déployés

Depuis 1999, le Commissaire à l'information du Canada a adopté une nouvelle approche en matière de surveillance des activités des ministères et organismes fédéraux. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et d'autres ministères ont été choisis pour faire l'objet d'un suivi particulier qui s'est poursuivi dans les années suivantes. Pendant cette période, le Ministère a réussi à augmenter la proportion des réponses données à temps, ce qui a mené le Commissaire à l'information à faire quelques observations élogieuses cette année: « Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) est parvenu à réduire le nombre de demandes qui sont traitées après les délais prescrits par la *Loi sur l'accès à l'information*. [...] un progrès important et encourageant [...] le Ministère est encouragé à poursuivre ses progrès¹. »

* * *

¹Rapport annuel 2001-2002, Commissariat à l'information du Canada, p. 144-146.